

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 1^{er} décembre 2025

**REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ST JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD**

SÉANCE du 08 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, REMY Claude, RIGAL Noël.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie.

Monsieur PERRIRAZ Michel (pouvoir donné à Mr RIGAL Noël), SUZZI Pierre.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la séance du 30 septembre 2025 :

7 pour

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION SMEG 23-2025

Remplacement d'une lanterne hs chemin des chênes pour un montant de 1 025,33 € HT.

Pour : 7

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION SMEG 24-2025

Reprise du cable éclairage public chemin du Bos nègre. Mr le maire indique que ces travaux sont en partie subventionnés par le SMEG.

Reste à charge pour la commune : 239,30 € HT.

Pour : 7



Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION MUTUELLE SANTE DES EMPLOYES MUNICIPAUX 25-2025

Suite à l'avis favorable du comité social territorial, validation de la délibération n° 22 du 30 septembre 2025.

Pour ; 7

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION LOGEMENT DE LA MAIRIE POUR L'ANNEE 2026 26-2025

Mr le maire indique que pour son compte personnel, il maintiendrait le montant actuel.

Qui est pour le maintien du loyer actuel ?

Pour : 7

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Noël des enfants :

La mairie organise le Noël des enfants au foyer communal le dimanche 21 décembre 2025 à 15 h 30 au foyer communal.

Distribution des cadeaux aux enfants de 0 à 11 ans (CM2)

Goûter pour les enfants et vin chaud pour les parents.

Stand photos avec le Père Noël

Vœux du maire ;

Samedi 10 janvier 2026 à 19 h au foyer communal

Galette des rois avec les seniors :

Nous renouvelons ce rassemblement de l'an dernier le dimanche 25 janvier 2026 à 16 h au foyer communal,

Les conseillers municipaux et leur conjoint sont cordialement invités.

Subventions DETR :

Après un premier refus, Mme la sous-préfète nous a accordé une subvention de 84 600 € en seconde attribution fin octobre pour la rue Astruc.

Avancement du chantier rue Astruc :

Ils se termineront comme prévu en fin d'année. Il ne restera que quelques finitions pour la 1ère quinzaine de janvier.

SDIS 30 :

La cotisation 2026 due par la commune s'élève à 8 464,12 € soit 443,06 € de plus que pour 2025

Il n'y a plus de questions diverses, Mr le maire lève la séance à 18 heures 40.

